E101

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES ENVIRONNEMENTALES - L'AUTORISATION UNIQUE

Cette formation traite du droit de l'environnement applicable aux dossiers à produire et procédures à conduire dans un projet d'amanagement ou de construction.

Objectifs opérationnels

- **Constituer les dossiers d'autorisation unique environnementale sur l'eau à conduire et organiser leur production dans le cadre d'un projet**
- **Appliquer les concepts de la démarche ERC**

Public Concerné

- Directeurs programmes immobiliers
- Responsables programmes immobiliers
- Responsables projets aménagement
- Aménageurs urbains
-Ingénieurs et techniciens en bureau d'études
- Bailleurs sociaux

Durée

7.00 Heures **1** Jour

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Parcours pédagogique

Aspect réglementaires et types de dossier
- Notion de projet
- Article R214-1 du CE et Loi sur l'eau déclaration/autorisation
- Article R122-2 du CE et Cas par cas /étude d'impact
- Article R511-9 du CE et ICPE déclaration/ enregistrement/autorisation
- Articulations entre ces dossiers : autorisation environnementale et autres cas
- Procédures : types et acteurs (dont l'Autorité Environnementale)

Contenu du dossier d'autorisation unique environnementale
- Évaluation environnementale (ou étude d'impact)
- Démarche Eviter - Réduire - Compenser - Conséquences en termes de gestion de projet
- Effets cumulés - Projets à prendre en compte
- Mesures de suivi, de surveillance
- Natura 2000 et Biodiversité
- Etudes techniques spécifiques : Faisabilité sur le potentiel de développement des énergies renouvelables, études air / santé, etc
- Autres pièces communes à tous les dossiers

Contenu pièces annexes et études techniques
- Dossiers Loi sur l'Eau
- Pièces spécifiques ICPE
- Défrichement
- Espèces protégées - Biodiversité
- Sites classés et Monuments historiques
- Autres réglementations (Sols pollués - Archéologie)

Insertion dans la gestion de projet et anticipation
- Evaluation environnementale tout au long du processus de gestion - Qualité environnementale - Certification environnementale - Qualité générale
- Anticipation de l'état des lieux – Base de l'inventaire réglementaire
- Gestion de projet intégrée

Cette formation est également réalisable en classe virtuelle.

Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES
Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'illustration au travers de cas concrets et de partages d'expériences.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES
Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

MOYENS TECHNIQUES
La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement et de supports multimédias animés par l'intervenant.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :
• Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
• De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
• De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
• D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage

Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et ingénieur et architecte expert énergie.

Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES
Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.
Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.
La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS
Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.
Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.

Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation
Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com